



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités  
territoriales**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
CONSULTATION DU PUBLIC

### AVIS AU PUBLIC

#### Communes de Langoat et Mantallot

Par arrêté préfectoral du **26 JUL. 2023**, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande, soumise à enregistrement, présentée par la société Carrières et Matériaux du Grand Ouest SAS, siège social, 1 rue du Pavillon Bleu – CS 40001-Ploumagoar – 22200 Guingamp, pour le projet d'ouverture d'une installation de stockage de déchets inertes et de transit et de valorisation de produits minéraux, lieu-dit Pont Lohou, sur les communes de Langoat et Mantallot.

Les pièces du projet seront déposées en mairies de Langoat et Mantallot **pendant quatre semaines, soit du lundi 28 août au lundi 25 septembre 2023 inclus**. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Consultations-du-public2>

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier imprimé et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet auprès des mairies de Langoat et Mantallot aux jours et horaires d'ouverture suivants :

	<b>LANGOAT</b> 2 Place de l'Église 22450 LANGOAT Tél : 02 96 91 35 95 Mail : mairie.langoat@wanadoo.fr	<b>MANTALLOT</b> 59 Le Bourg 22450 MANTALLOT Tél : 02 96 47 05 02 Mail : mantallot.mairie@wanadoo.fr
<b>Lundi</b>	<b>08:30 à 12:00 - 13:30 à 17:30</b>	<b>Fermé</b>
<b>Mardi</b>	<b>08:30 à 12:00</b>	<b>Mardi: 13:30 à 17:30</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08:30 à 12:00</b>	<b>08:00 à 13:00</b>
<b>Jeudi</b>	<b>08:30 à 12:00</b>	<b>08:00 à 12:00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08:30 à 12:00 - 13:30 à 17:30</b>	<b>Fermé</b>
<b>Samedi</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>

Pendant toute la durée de la consultation le public pourra également adresser ses observations sur le projet au Préfet :

- par voie postale : Préfecture des Côtes-d'Armor place du général de Gaulle Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du Développement Durable B.P.2370 22023 Saint-Brieuc Cedex

**ou**

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr), du lundi 28 août 2023 9h00, heure d'ouverture de la consultation du public jusqu'au lundi 25 septembre 2023 17h00, heure de clôture de la consultation du public.

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- ▶ d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- ▶ d'un arrêté préfectoral de refus ;
- ▶ d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.